

GOUVERNANCE



Comité de Direction
Page 16

Conseil d'Administration
Page 17

Informations concernant les mandataires sociaux
Page 21

Enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques
Page 23

Liste des mandats et fonctions au 31/12/18
Page 24

Révision coopérative
Page 27

Conventions réglementées
Page 27

Informations relatives au Capital social
Page 28



Comité de Direction

Composition du Comité de Direction

Directeur Général	Éric CHARPENTIER
Directeur Général Délégué - pôle Bancassurance	Christian NOBILI
Directeur Général Adjoint - Directeur Finances Groupe	Sabine SCHIMEL
Directeur Général Adjoint - Directeur Ressources	Denis VANDERSCHULDEN
Président du Directoire Groupe La Française - pôle Asset-Management	Xavier LÉPINE
Directeur Central Comptabilité et Contrôle de Gestion	Florence DESMIS
Directeur Risques Groupe	José DRUON
Secrétaire Général	Jérôme PAVIE
Conseiller auprès de la Direction Générale	Tristan GUERLAIN

Inspecteur Général Groupe	Vincent GOSSEAU
Directeur Conformité Groupe	François STAROUKINE

Le **Comité de Direction Groupe** est présidé par le Directeur Général qui dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer le Groupe CMNE, dans le cadre de la stratégie arrêtée par les Conseils d'administration Fédéraux.

Il traite des questions portant sur la stratégie du Groupe, la fixation et le suivi des objectifs opérationnels, des risques Groupe, et plus généralement de l'activité et des résultats.

Il assure la coordination transversale des métiers (Banque, Asset-Management) en recherchant les synergies dans les domaines commerciaux, techniques ou RH.

Il se réunit deux fois par mois et s'appuie notamment sur les travaux réalisés par :

- **Le Comité banque** présidé par le Directeur Général Délégué qui coordonne les réseaux France et

Belgique et composé des responsables de ces réseaux ;

- **Le Comité de Direction** du pôle Gestion d'actifs ;
- **Le Comité financier** de la Caisse Fédérale et des filiales bancaires.

Les Comités financiers de la Caisse Fédérale et de ses filiales bancaires analysent chaque trimestre le risque de taux, le risque de liquidité et la marge financière, dans une démarche qui inclut les prévisions financières et d'activité. Le Comité Financier de la Caisse Fédérale décide des couvertures à mettre en place pour sécuriser la marge financière.

De plus, chaque mois, il traite des investissements pour compte propre de la Caisse Fédérale. Il informe du suivi des risques de contreparties de marché, du respect des limites, de la composition et de l'évolution des portefeuilles financiers des entités du Groupe.

Il informe chaque trimestre du suivi des allocations de fonds propres sur le banking et le trading book, ainsi que ses impacts des scénarii de stress tests sur les fonds propres et le résultat.

Par ailleurs, au niveau de la Caisse Fédérale, deux Comités se réunissent :

- Le Comité grands risques examine chaque trimestre les risques supérieurs à un seuil défini par la Direction Générale, unitairement et globalement, pour chaque unité financière du Groupe ;
- Le Comité d'amélioration de la performance est chargé d'élaborer et de suivre le budget (y compris les investissements annuels) ainsi que de proposer l'optimisation des coûts au niveau de l'ensemble Caisse Fédérale et Caisses locales.

Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Conformément à la pratique constante du Groupe qui distingue les responsabilités d'orientation, de surveillance et de contrôle, d'une part, et les responsabilités de direction effective, d'autre part, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Lors de la réunion du 24 avril 2006, le Conseil d'Administration a nommé Directeur Général, à compter du 1^{er} juin 2006, Monsieur Éric CHARPENTIER et lui a attribué tous pouvoirs pour agir seul au nom et pour le compte de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

Lors de la réunion du 21 janvier 2008, le Conseil d'Administration a nommé Directeur Général Délégué, à compter du 1^{er} février 2008, Monsieur Christian NOBILI qui dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conseil d'Administration

Présentation du Conseil d'Administration

À la date du 31 décembre 2018, la composition du Conseil d'Administration de la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe était la suivante :

Président :	André HALIPRÉ ^[1]		
Vice-Présidents :	Fabienne RIGAUT ^[2]	Dominique BUR ^[2]	
Secrétaire :	Michel HEDIN ^[3]		
Trésorier :	Jacques VANBREMEERSCH ^[3]		
Administrateurs :	Philippe CACAUX ^[3]	Catherine LAMBLIN-MESSIEN ^[3]	Alain POISSONNIER ^[3]
	Christine DEBOUBERT ^[3]	Patrick LIMPENS ^[3]	Nathalie POLVECHE ^[3]
	Sabine DUCROCQ ^[3]	Jocelyne MORLON ^[3]	Christine THYBAUT ^[3]
	Vania FOSSAERT ^[3]	Olivier OGER ^[3]	

Également à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : [1] Président - [2] Vice-Président - [3] Administrateur.

S'agissant du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, la loi REBSAMEN (loi relative au dialogue social et à l'emploi) a abaissé les seuils rendant obligatoire la nomination d'administrateurs représentant les salariés, au sein des Conseils d'Administration.

La Caisse Fédérale a modifié ses statuts lors de l'Assemblée Générale de 2018, pour rendre cette nomination possible, et a confié aux partenaires sociaux le soin de la désignation parmi les onze candidatures reçues.

Le Comité d'Entreprise Européen a désigné Véronique HOSTI, contrôleuse au sein de la Direction Contrôle Permanent, et le Comité d'Entreprise, Damien PELLETIER, responsable de l'ECP de Boulogne sur Mer.

Application du principe de représentation équilibrée hommes - femmes

Conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011, « relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle », le CMNE a mis en place une politique de féminisation des Conseils, du Comité de Direction, et plus généralement des effectifs.

Informations sur la manière dont le conseil d'administration recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Conseil d'Administration veille à ce que la sélection des membres qui le composent lui permette d'assurer une diversité des compétences, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans des proportions conformes aux exigences des dispositions de l'article L. 225 18 1 du code de commerce. Au 31 décembre 2018, le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale se compose de neuf femmes et de neuf hommes, soit un pourcentage d'administratrices égal à 50 %.

Informations sur la manière dont CMNE recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité de Direction

La composition du Comité de Direction Groupe obéit au choix du Directeur Général de s'entourer de compétences qu'il juge utile de réunir à ses côtés afin de disposer d'une structure interne sur laquelle il peut s'appuyer pour arrêter et mettre en œuvre ses décisions. Au 31 décembre 2018, le Comité de Direction associe le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et 7 cadres dirigeants, soit 9 personnes dont 2 femmes et 7 hommes, soit un taux de féminisation de 22 %.

Information sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité

En 2018, les femmes représentent 48 % des effectifs CDI (base France : 2 533 ETP CDI) contre 44 % en 2010. Cette progression s'explique notamment par un nombre d'embauches de femmes plus important : elles représentent 72,9 % des recrutements CDI en 2018 (contre 58 % en 2016). L'entreprise poursuit son effort pour relever la proportion des femmes dans les emplois cadres. En 2018, elles sont 27,3 % à avoir le statut cadre (+ 5 points depuis 2014) et majoritaires dans les recrutements « cadre ». En 2018, dix collaborateurs dont quatre femmes ont été promus sur un poste de manager. Deux femmes sont représentées parmi les dix plus hautes rémunérations.

Organisation et préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détient ses pouvoirs des Statuts et du Règlement général de fonctionnement. En tant que de besoin, le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et la Charte de l'administrateur (adoptés par le Conseil fédéral du 26 février 2018), concernant notamment la prévention et le traitement des situations irrégulières des élus, viennent compléter les règles de fonctionnement applicables à l'organe de surveillance.

Le Conseil d'Administration arrête la stratégie du Groupe sur la base des propositions qui lui sont soumises par la Direction Générale. Il en contrôle la mise en œuvre. Il est élu par les 149 Caisses locales qui disposent chacune d'un Conseil d'Administration, composé de membres élus par les sociétaires en Assemblée Générale selon le statut coopératif « un homme, une voix ». Certains de ses membres

participent également aux conseils des sociétés holding du Groupe : CMNE Belgium et Groupe La Française.

Le Bureau, composé de 6 membres, est une instance de concertation, notamment sur des dossiers soumis ensuite au Conseil d'Administration. Il s'est réuni une fois durant l'année (29 janvier) pour examiner la révision des textes de gouvernance.

Le Conseil d'Administration a donné délégation à quatre Comités spécialisés

Le Comité d'audit

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration Fédéral, ce Comité est chargé :

- ▶ De l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace, de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- ▶ Du suivi des processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes, et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- ▶ De l'examen et de l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

Sujets abordés lors du Comité d'audit

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité d'audit sont relatifs aux activités du contrôle périodique et au contrôle du traitement comptable et réglementaire.

Présence et participation au Comité d'audit

Les absences des membres du Comité d'audit aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité d'audit est présidé par un président distinct du président du Comité d'Administration.

Le Comité des risques

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration Fédéral, ce Comité est chargé :

- ▶ De la définition de « l'appétence aux risques », c'est-à-dire « le niveau et le type de risque que le Groupe CMNE peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations réglementaires » ;
- ▶ De l'établissement et du maintien, par la Direction Générale, d'un dispositif de contrôle interne efficace ;
- ▶ De la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques sur base consolidée ;
- ▶ De l'existence et de l'utilisation de méthodes appropriées pour s'assurer de la conformité à la réglementation ;
- ▶ Du suivi de la consommation et de l'adéquation des fonds propres des différentes entités et métiers exercés.

Sujets abordés lors du Comité des risques

Les thèmes discutés à l'ordre du jour du Comité des risques sont relatifs aux activités de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

Présence et participation au Comité des risques

Les absences des membres du Comité des risques aux réunions de ce dernier sont rares. Le Comité des risques est présidé par un administrateur indépendant.

Le Comité des nominations

Le Comité des nominations a pour objet de donner un avis au Conseil d'administration sur les candidatures à la fonction d'administrateur. Il doit également évaluer l'équi-

libre et la diversité des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil. Il doit fixer des objectifs en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. Il évalue au moins une fois par an la composition et l'efficacité du Conseil au regard de ses missions. Il examine périodiquement les politiques du Conseil en matière de sélection et de nomination des dirigeants effectifs. Il est composé du Président du Conseil d'Administration (qui ne peut pas être le Président du Comité des nominations) ainsi que de 3 administrateurs. En 2018, il s'est réuni le 29 janvier.

Le Comité des rémunérations

Composé d'un Président, qui n'est pas le Président du Conseil d'Administration, et de trois administrateurs fédéraux, le Comité des rémunérations se réunit au moins une fois par an pour conseiller le Conseil d'Administration dans la fixation de la rémunération globale des mandataires sociaux de la Caisse Fédérale. Il prend également connaissance de la rémunération des cadres dirigeants non mandataires sociaux et fixe les principes de la rémunération des mandataires sociaux des principales sociétés du Groupe. Son fonctionnement est régi par un règlement intérieur. En 2018, il s'est réuni le 26 mars.

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois, une fois par mois, sauf en août et en septembre, et deux fois en avril. Le taux de participation à 88 % traduit la forte implication des administrateurs. La durée moyenne des réunions est de deux heures trente minutes.

Les ordres du jour ont comporté systématiquement un point sur la conjoncture et le contexte institutionnel, sur les résultats d'activité et le suivi des risques dans le domaine du crédit. Un point régulier sur l'évolution des marchés et l'impact pour le CMNE est également présenté aux administrateurs.

Le Conseil a pris connaissance des actualisations trimestrielles des résultats prévisionnels de gestion de l'exercice en cours.

Les sujets principaux portés à l'ordre du jour des réunions

Le 29 janvier

- ▶ Activité des métiers (Banque, Assurance, Asset-Management) ;
- ▶ Rapprochement NEA-GACM ;
- ▶ Diagnostic stratégique de La Française ;
- ▶ Premières estimations de résultats de gestion 2017 ;
- ▶ Révision annuelle des politiques de risques et du dispositif de limites Groupe ;
- ▶ Convention de gestion de trésorerie ;
- ▶ Communication exigence SREP ;
- ▶ Synthèse du Comité d'audit du 11 décembre 2017 ;
- ▶ Synthèse du Comité des risques du 17 janvier 2018 ;
- ▶ Évolution du nombre de points de vente.

Le 26 février

- ▶ Actualité du Groupe ;
- ▶ Rapport annuel d'activités 2017 ;
- ▶ Rapport du Comité d'audit du 19 février 2018 ;
- ▶ Arrêté des comptes sociaux 2017 de la Caisse Fédérale et comptes globalisés ;
- ▶ Arrêté des comptes consolidés 2017 ;
- ▶ Budget de la Fédération 2018 ;
- ▶ Rapport du Comité des nominations du 29 janvier 2018 (évaluation, formation, mandats) ;
- ▶ Réexamen des conventions réglementées conclues antérieurement et dont l'exercice s'est poursuivi en 2017 ;
- ▶ Examen des conventions réglementées ;
- ▶ Examen des projets de textes de gouvernance (statuts de la Caisse Fédérale et de la Fédération, règlement intérieur du Conseil et Charte des administrateurs) ;
- ▶ Préparation des Assemblées Générales du 26 avril 2018 ;
- ▶ Évolution des points de vente.

Le 26 mars

- ▶ Approbation du dernier procès-verbal ;
- ▶ Actualités ;
- ▶ Actualité du Groupe (Banque, Assurances, Asset-Management) ;
- ▶ Prévisions comptes globalisés 2018 ;
- ▶ Prévisions consolidées (base STE) ;
- ▶ Rapport du comité des rémunérations du 5 mars 2018 ;
- ▶ Reporting risques Groupe au 31 décembre 2017 ;

- ▶ Reporting des Comités des Risques du 22 février et du 14 mars ;
- ▶ Harmonisation des politiques crédit BCMNE/Bancassurance France ;
- ▶ Notification SREP - Beobank ;
- ▶ Déclinaison appétence Risques chez Beobank ;
- ▶ Rapport annuel sur le contrôle interne 2017 ;
- ▶ Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- ▶ Préparation des Assemblées Générales du 26 avril 2018 ;
- ▶ Fusion de Caisses locales ;
- ▶ Bilan d'activité de la caisse solidaire.

Le 26 avril

- ▶ Rapport ICAAP ;
- ▶ Reporting Pilier 3 ;
- ▶ Synthèse du Comité des Risques du 12 avril 2018 ;
- ▶ Renouvellement de l'autorisation d'émission obligatoire ;
- ▶ Approbation du projet de traité de fusion simplifiée BCMNE-CFCMNE ;
- ▶ Délégation des pouvoirs à l'effet de négocier, conclure, signer et publier ce projet.

Le 26 avril (après l'AGF)

- ▶ Élection du Président de la Fédération du CMNE ;
- ▶ Élection du Président de la Caisse Fédérale du CMNE ;
- ▶ Élection des Vice-Présidents, du Secrétaire et du Trésorier de la Fédération du CMNE ;
- ▶ Élection des Vice-Présidents de la Caisse Fédérale du CMNE ;
- ▶ Renouvellement de la composition des Comités régulés et Commissions.

Le 28 mai

- ▶ Actualités ;
- ▶ Actualité du Groupe ;
- ▶ Relations avec les superviseurs :
 - > Lettre de suite de la BCE suite à la visite sur place des 12 et 13 décembre 2017 (modèle d'affaires, risque de crédit, contrôle permanent et périodique) ;
 - > Lettre de suite de la BCE concernant la gestion du réseau de distribution Beobank,

- > Demande d'autorisation à la BCE concernant le calcul du ratio de solvabilité du CMNE dans le cadre du compromis danois ;
- ▶ Reporting ALM CMNE ;
- ▶ Reporting du comité des risques du 14 mai.

Le 25 juin

- ▶ Actualités ;
- ▶ Actualité de la Banque, l'Assurance et l'Asset-Management ;
- ▶ Point sur la fusion CFCMNE/BCMNE du 18 juin ;
- ▶ Synthèse du Comité d'Audit du 11 juin ;
- ▶ Synthèse du Comité des Risques du 13 juin ;
- ▶ Ajustements de la politique des risques Groupe ;
- ▶ Rapport ILAAP ;
- ▶ Relations avec les autorités de tutelle :
 - > Lettre de suite de la BCE suite à la revue approfondie relative au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP),
 - > Demande d'autorisation préalable pour dispenser La Française Global Investment (LFGI) d'un calcul d'exigences de fonds propres sur les positions intragroupe.

Le 27 juillet

- ▶ Accueil des deux administrateurs salariés ;
- ▶ Approbation du procès-verbal précédent ;
- ▶ Actualités ;
- ▶ Activité du Groupe ;
- ▶ Évolution du réseau bancassurance France ;
- ▶ Arrêté des Comptes Consolidés au 30/06/2018 ;
- ▶ Intervention des Commissaires aux Comptes ;
- ▶ Rapport semestriel d'activité ;
- ▶ Actualisation au 30 juin des prévisions de gestion au périmètre globalisé ;
- ▶ Relations avec les autorités de tutelle : demande de clôture et suivi des recommandations émises par la BCE à l'occasion de ses missions de contrôle ;
- ▶ Modification autorisation émission obligatoire ;
- ▶ Calendrier des Conseils Fédéraux 2018-2019.

Le 22 octobre

- ▶ Activité des métiers au 30 septembre ;
- ▶ Actualisation du PMT « Vision 2020 » ;
- ▶ Synthèse des risques Groupe au 30 juin 2018 ;
- ▶ Revue appétence pour les risques du Groupe La Française ;
- ▶ Reporting Comité des risques du 17 septembre ;
- ▶ Reporting Comité d'audit du 1^{er} octobre ;
- ▶ Retour sur le rapport de contrôle AMF/Supervision des Pratiques Opérationnelles et Thématiques (SPOT) ;
- ▶ Relations avec les autorités de tutelle : suivi des recommandations ;
- ▶ Nomination Responsable Conformité Groupe.

Le 26 novembre

- ▶ Actualités ;
- ▶ Activité bancassurance ;
- ▶ Investissement Grand Paris ;
- ▶ Comptes consolidés au 30 septembre 2018 ;
- ▶ Prévisions de résultats actualisés au 30 septembre 2018 ;
- ▶ Processus PRC ;
- ▶ Actualisation de la politique des risques Groupe ;
- ▶ Reporting du Comité d'audit du 7 novembre 2018 ;
- ▶ 2^{ème} tranche du prêt subordonné pour Beobank.

Le 17 décembre

- ▶ Actualités ;
- ▶ Point sur les Marchés et contexte économique ;
- ▶ Activité du Groupe (Bancassurance et Asset-Management) ;
- ▶ Suivi des indicateurs risques au 30 septembre 2018 ;
- ▶ Reporting Comité des risques du 19 novembre 2018 ;
- ▶ Stratégie RSE et Déclaration de Performance Extra-Financière ;
- ▶ Bilan d'activité de la Fondation et appel à projets 2019 ;
- ▶ Questions diverses :
 - > Point sur le contrôle fiscal ACMN Vie,
 - > Nomination de S. SCHIMEL en tant que représentante en matière d'assurance.

Toutes les réunions ont satisfait, sur première convocation, aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts.

Les comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration sont validés à la réunion suivante. Cette validation confirme une retranscription fidèle du contenu des travaux.

Le Comité d'entreprise a toujours été représenté.

Envoi des documents de travail

Les membres du Conseil d'Administration ont reçu toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission selon un calendrier prédéterminé.

Les supports numérisés sont envoyés par mail. Un dossier papier complet est remis à chaque Administrateur au moment du Conseil.

Les documents et informations fournis, nécessaires à la mission des administrateurs, sont principalement les suivants :

- ▶ La note de conjoncture ;
- ▶ La note mensuelle d'activité ;
- ▶ Les notes de synthèse sur l'activité des Comités (Audit, Risques, Nominations, Rémunérations) ;
- ▶ Les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- ▶ Les notes de présentation sur les sujets soumis à l'approbation des membres du Conseil ;
- ▶ Les supports écrits publiés sous la forme de commentaires et de présentations PowerPoint faites en séance.

L'ensemble des participants aux réunions du Conseil d'Administration est tenu à une obligation de confidentialité et de discrétion, s'agissant des informations communiquées ou reçues dans le cadre de ces réunions.

Plan de formation

Afin de permettre aux administrateurs de remplir leur mission, le CMNE a mis en place un plan de formation, validé annuellement par le Comité des Nominations. Les séances de deux heures sont animées par les membres du Comité de Direction. Elles se déroulent avant le Conseil d'Administration.

En 2018, six réunions ont été organisées sur les thèmes suivants :

- ▶ 26 février 2018 : Protection clientèle : impacts de la réglementation MIF 2 – PRIIP'S sur les activités ;
- ▶ 26 mars 2018 : Gestion actif-passif (niveau 2) ;
- ▶ 28 mai 2018 : L'essentiel du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ;
- ▶ 25 juin 2018 : IFRS 9 ;
- ▶ 26 novembre 2018 : Politique et gestion des risques de bancassurance Belgique ;
- ▶ 17 décembre 2018 : Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activités (PUPA).

En 2019, les thèmes retenus sont les suivants :

- ▶ Gestion des risques - Groupe La Française ;
- ▶ Conséquences de la mise en application d'IFRS 16 ;
- ▶ Gouvernance et gestion des risques Groupe ;
- ▶ Solvabilité ;
- ▶ Gestion de la liquidité ;
- ▶ Environnement bancaire ;
- ▶ Conformité.

Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société figure en pages 26 et suivantes.

Les rémunérations fixes sont définies par le Conseil d'administration et avec une analyse comparative des rémunérations des dirigeants dans des postes similaires. Le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post-positif.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque Dirigeant mandataire social

Les montants repris dans les tableaux ci-dessous intègrent, pour les exercices 2017 et 2018, les rémunérations versées par la Caisse Fédérale du CMNE et l'ensemble des filiales du Groupe.

En milliers d'euros

Monsieur HALIPRÉ André	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Président				
1/ Rémunération fixe	250	180	250	250
2/ Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
4/ Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	14	14	14	14
TOTAL	264	194	264	264
6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction + logement				

En milliers d'euros

Monsieur CHARPENTIER Éric	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Directeur Général				
1/ Rémunération fixe	542	542	530	530
2/ Rémunération variable annuelle	140	84	185	111
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	77	-	53
4/ Rémunération exceptionnelle	50	50	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	735	756	718	697

2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 1/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	77	-	53
---	---	----	---	----

6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction

En milliers d'euros

Monsieur NOBILI Christian Directeur Général Délégué	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
1/ Rémunération fixe	406	406	382	382
2/ Rémunération variable annuelle	93	56	122	73
3/ Rémunération variable pluriannuelle	-	44	-	28
4/ Rémunération exceptionnelle	30	30	-	-
5/ Jetons de présence	-	-	-	-
6/ Avantages en nature	3	3	3	3
TOTAL	532	539	507	486

2/ Rémunération variable annuelle

Rémunération variable égale à 0,66/1000 de la Marge Nette d'Autofinancement consolidée du Groupe correspondant à l'exercice (n-1), dans la limite de 50 % de la rémunération annuelle brute ; en application de la directive CRD IV et du Règlement européen CRR1, la quotité différée est de 40 % dont le versement est réparti sur 3 années en 3 tiers. En application des articles L511-77 et 83 du COMOFI, le paiement effectif de la fraction différée est soumis à la condition suivante : si le résultat d'exploitation (RBE net du coût du risque) baisse de 30 % ou plus par rapport à celui de l'exercice de référence, le paiement est suspendu, et si cette baisse persiste plus de deux ans, le paiement ainsi suspendu est définitivement perdu.

3/ Rémunération variable pluriannuelle

Montant versé au titre des exercices précédents	-	44	-	28
---	---	----	---	----

6/ Avantages en Nature : véhicule de fonction

Tableau relatif aux régimes de retraites supplémentaires

HALIPRÉ André Président 1 ^{er} mandat : janvier 2016	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	X			X		X		X

CHARPENTIER Éric Directeur Général Juin 2006	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	X			X		X		X

⁽¹⁾ Régime de retraite supplémentaire

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 38 milliers d'euros au 31/12/2018 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2018, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement.

⁽²⁾ Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à deux années du dernier salaire brut annuel (partie fixe et variable) en complément des éléments prévus par la convention collective.

NOBILI Christian	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Directeur Général Délégué								
Avril 2008	X		X		X			X

⁽¹⁾ Régime de retraite supplémentaire Caisse Fédérale CMNE

Régime à prestations définies (art. 39) accordé en contrepartie de l'abandon de 10 jours de congés conventionnellement accordés à l'encadrement supérieur (dans le cadre de l'accord du 30 juin 1999) ; ce régime octroie un supplément de retraite égal à 9 % maximum du salaire brut perçu au cours des 12 derniers mois d'activité précédant le départ - hors gratification et prime - à condition d'être âgé de 65 ans et d'avoir obtenu la liquidation de ses pensions. Les droits sont financés moyennant cotisation à un fonds collectif constitué par la Caisse Fédérale du CMNE, exonérée de contribution sociale. Le montant estimatif de la rente annuelle s'élève à 37 milliers d'euros au 31/12/2018 ; il ne prend pas en compte l'ancienneté acquise dans ses fonctions par le bénéficiaire et est calculé sur base du salaire annuel brut de l'exercice 2018, indépendamment des conditions de réalisation de l'engagement. Convention de pension Vie et Décès Beobank

Régime à cotisations définies, portant sur un engagement individuel de pension, dont le bénéficiaire profite jusqu'à la date de départ de l'entreprise ; Aucun montant n'a été pris en charge par l'entreprise en 2018. A la date de son départ, ou à la date prévue de sa retraite, l'affilié a droit aux réserves constituées par les primes acquises et par la participation bénéficiaire.

⁽²⁾ Indemnités susceptibles d'être dues à raison de la cessation ou du changement de fonction

En dehors du cas d'une faute lourde et grave, l'indemnité de licenciement est égale à 150 % de la rémunération annuelle brute en complément des éléments prévus par la convention collective.

Conflits d'intérêts

À la connaissance du Crédit Mutuel Nord Europe, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard du Groupe, des membres du Conseil d'Administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, et leurs intérêts privés.

Enveloppe globale des rémunérations des contrôleurs et preneurs de risques

Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations prévu par l'article L. 511-41-1-B du code monétaire et financier

L'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière financière, transposant la Directive dite CRD4, a introduit dans le Code Monétaire et Financier un article L.511-73 qui stipule que « L'Assemblée Générale Ordinaire des établissements de crédit et des sociétés de financement est consultée annuellement sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé aux personnes

mentionnées à l'article L.511-71 », c'est-à-dire les dirigeants responsables, et les catégories de personnel, incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du Groupe.

Il est proposé à l'assemblée de donner un avis favorable au montant de ladite enveloppe qui s'élève à 4 065 727 euros au titre de l'année 2018 et qui comprend les rémunérations fixes et variables versées.

Liste des mandats et fonctions au 31/12/18

André HALIPRÉ			
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Vitry-le-François	
	Membre du Conseil d'Administration	CAISSE CENTRALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris	
	Vice-Président du Conseil d'Administration	CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris	
	Représentant Permanent	ASSURANCES CRÉDIT MUTUEL IARD (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Administrateur) AXIOM (SAS) Azay-sur-Indre Représentant de CIRHYO (Administrateur)	
À l'étranger	Président du Conseil d'Administration	CMNE BELGIUM (SA) Bruxelles	
	Vice-Président du Conseil d'Administration	BEOBANK NV/SA Bruxelles	
Éric CHARPENTIER			
En France	Directeur Général	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille	
	Président du Conseil de Surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris	
	Administrateur		CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL Paris CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SA) Paris CAISSE CENTRALE DE CRÉDIT MUTUEL (SA coopérative) Paris SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS à capital variable) LILLE EURATECHNOLOGIES (SA) LILLE
		Représentant Permanent	GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL (SA) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Surveillance) EURO INFORMATION (SAS) Strasbourg Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Direction)
		À l'étranger	Président du Conseil d'Administration
Président du Comité de Direction et Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA)		
Représentant Permanent	BANQUE DE TUNISIE Représentant de la BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL (Administrateur)		

Christian NOBILI		
En France	Directeur Général délégué	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Membre du Conseil d'Administration	SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE NORD EUROPE (SAS) Lille
	Président du Conseil d'Administration	NORD EUROPE LEASE (SA) Lille
		BAIL ACTÉA (SA) Lille
		NORD EUROPE PARTENARIAT (SA) Lille
Représentant Permanent	GROUPE LA FRANÇAISE (SA) Paris Représentant de la CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Membre du Conseil de Surveillance)	
À l'étranger	Administrateur Directeur	CMNE BELGIUM (SA) Belgique
	Administrateur	BEOBANK (SA) Belgique
Dominique BUR		
En France	Vice-Président du Conseil d'Administration	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Philippe CACAUX		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Beauvais
	Président	TPLP (SAS) BEAUVAIS
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	LECAMONT 30 (SCI) Beauvais
	Co-gérant	EUROPE 25 (SCI) Guignecourt
Christine DEBOUBERT		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Tourcoing République
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
		CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société coopérative) Lille
Sabine DUCROCCQ		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Boulogne-sur-Mer
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	JARDINERIE D'HESDIGNEUL (SARL) Hesdigneul- les-Boulogne
		OPALE PLANTES (SARL) Hesdigneul- les-Boulogne
Vania FOSSAERT		
En France	Vice-Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Pérenchies
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant	LES PIERRES BLEUES (SARL) Verlinghem

Michel HEDIN		
En France	Membre du Conseil de surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Étaples
Véronique HOSTI		
En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Gérant associé	SCI LIBRHOSTI (MOUVAUX)
Catherine LAMBLIN-MESSIEN		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Cambrai
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	COFIDINE (SARL) Bouchain
		SCI LIBELLULE Cantaing-sur-Escaut SCI CLM Cantaing-sur-Escaut
Patrick LIMPENS		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Saint-Quentin
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Gérant	SCI RÉSIDENCE Remicourt
	Gérant associé	SCI LE GARAGE de Saint-Quentin
Jocelyne MORLON		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Charleville Mézières
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Olivier OGER		
En France	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
	Membre du Conseil de Surveillance	GROUPE LA FRANÇAISE (SA à Directoire et Conseil de Surveillance) Paris
Damien PELLETIER		
En France	Administrateur (représentant les salariés)	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
Alain POISSONNIER		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Senlis
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA Coopérative) Lille
À l'étranger	Administrateur	CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE BELGIUM (SA) Bruxelles
Nathalie POLVECHE		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Avion
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
	Co-Gérant	BIOPATH (Société d'exercice libéral à responsabilité limitée) Coquelles (62)

Fabienne RIGAUT		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Le Quesnoy
	Vice-Président	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
Christine THYBAUT		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE SOLIDAIRE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (Société Coopérative)
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille
		CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Hazebrouck
Jacques VANBREMEERSCH		
En France	Président du Conseil d'Administration	CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL (Société Coopérative) Steenvoorde
	Administrateur	CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE (SA coopérative) Lille

Révision coopérative

Conformément aux dispositions prévues aux articles 25-1 à 25-5 de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, au décret n°2015-706 du 22 juin 2015, à l'article R.512-1 du Code monétaire et financier et à l'article 25 des statuts, la Fédération Nationale de Révision REVICOOP, 7 rue Biscornet – 75012 Paris est intervenue en décembre 2018, en qualité de réviseur coopératif, à l'effet de :

- ▶ Vérifier la conformité de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement bancaire et des sociétés de caution mutuelle conformément aux principes et aux règles générales de la coopération ainsi qu'aux règles coopératives spécifiques qui leur sont applicables ;
- ▶ Établir le rapport de révision qui a été communiqué aux dirigeants de la société et à l'organe central, avant d'être mis à disposition des sociétaires lors de l'Assemblée réunie le 24 avril 2019, puis communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Conventions réglementées

Les Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Conformément à l'ordonnance 2014-813 du 31 juillet 2014, le Conseil d'Administration, réuni le 26 février 2018, a réexaminé les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice. Il a constaté que les conventions de rémunération pour contre-garantie avec Bail Actéa et les conventions de mise à disposition de moyens et de locaux sont conclues aux conditions de marché. En conséquence, le Conseil a constaté qu'il s'agit de conventions courantes qui n'entrent pas dans le cadre des conventions réglementées et a décidé le déclassement de ces conventions réglementées en conventions courantes à compter de l'exercice 2018.

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Informations relatives au Capital social

Capital social

Le capital social est détenu par les sociétaires des Caisses locales qui peuvent être des personnes physiques ou morales ayant souscrit au moins quinze parts sociales incessibles et soumises à l'agrément du Conseil d'Administration.

Montant du capital souscrit et catégorie de parts

Au 31 décembre 2018, le capital social était de 1 304 millions d'euros.

Le capital des Caisses locales est composé par quatre types de parts et varie en raison de la négociabilité de certaines catégories de parts conformément au statut des sociétés mutualistes à capital variable :

- ▶ **Les parts A**, incessibles, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- ▶ **Les parts B**, négociables, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- ▶ **Les parts C**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 1 euro ;
- ▶ **Les parts F**, négociables avec un préavis de 5 ans, d'une valeur nominale de 500 euros.

Les parts sociales B & F ne sont plus offertes au public depuis le 1^{er} juin 2011. Les parts C remplacent depuis le 1^{er} juin 2011 les parts B. Elles comportent (comme les parts F) un préavis de 5 ans à partir du moment où le sociétaire en demande le remboursement. Ce remboursement est par ailleurs soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de la Caisse locale. Le montant des parts sociales émises au cours de l'exercice 2017 s'élève à 156 millions d'euros (collecte brute retraitée des transferts internes).

Évolution du capital

En millions d'euros

Type de parts	2017	2018
Parts A	52	48
Parts B	118	100
Parts C	1070	1124
Parts F	35	32
TOTAL	1275	1 304

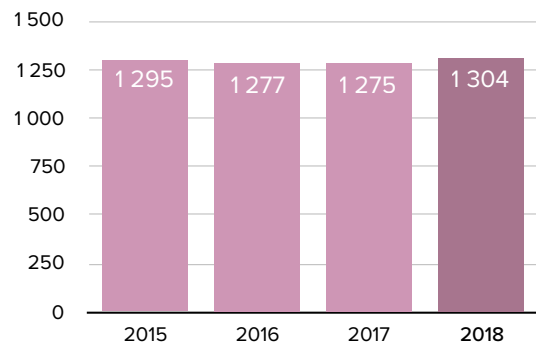
Rémunération des parts sociales

Les parts A ne sont pas rémunérées. Les parts B, C et F reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée Générale de chaque Caisse locale, dans le respect des limites prévues par le statut de la Coopération et selon les directives fixées par le Conseil d'Administration fédéral dans le cadre du Règlement Général de Fonctionnement, règlement dont la valeur est identique à celle des statuts.

En 2018, le rendement annuel des parts a été de 1 % pour les parts B, 1,90 % pour les parts C et 2,92 % pour les parts F, plafonné au TMO +200 bp.

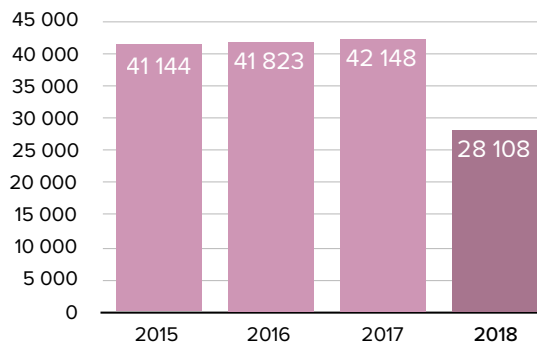
Capital (parts A, B, C et F)

(en millions d'euros)



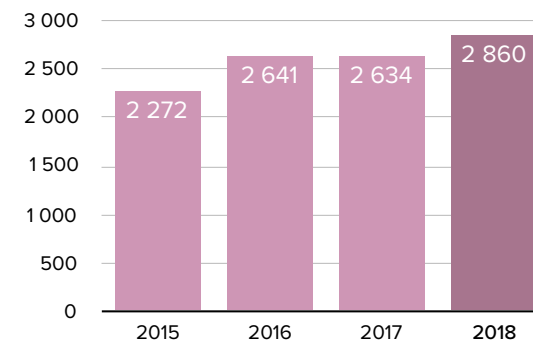
Total bilan

(en millions d'euros)



Fonds propres part du Groupe (hors résultat)

(Fonds propres comptables - en millions d'euros)



Titres non représentatifs du capital

La Caisse Fédérale émet régulièrement des titres complémentaires de capital (Tier 2 et équivalent). La Caisse Fédérale a émis en 2016 un titre pour 300 millions d'euros. Aucun titre n'a été émis au cours de l'exercice 2018.

Gestion des fonds propres

Le Groupe Crédit Mutuel Nord Europe est soumis à la réglementation prudentielle française transposant les directives européennes. Les méthodologies appliquées pour l'évaluation des risques sont conformes aux normes réglementaires et aux définitions retenues au niveau du Groupe Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel Nord Europe respecte l'ensemble des ratios réglementaires auxquels il est soumis.

En millions d'euros

	31/12/2018	31/12/2017
Common Equity Tier One	2 438	2 660
Additional Tier One	60	0
Tier Two	658	702
Total Fonds Propres CRR	3 156	3 362
Risques pondérés	15 384	16 938
Ratio de Solvabilité	20,52 %	19,85 %
Ratio CET 1	15,85 %	15,70 %
Ratio T1	16,24 %	15,70 %

NB : En mai 2017, la Caisse Fédérale du CMNE a demandé l'autorisation de la Banque Centrale Européenne pour pouvoir procéder au remboursement du Titre Super Subordonné émis en 2004, pour un montant de 150 millions d'euros, qu'elle a obtenue fin août 2017. Compte tenu de l'appréciation du cours de rachat entre les deux dates, l'opération envisagée aurait conduit à une charge financière accrue par rapport à l'estimation initiale ; en conséquence, le CMNE a décidé de renoncer au bénéfice de la décision d'autorisation obtenue ; cette demande de renonciation doit faire l'objet d'une décision de la Banque Centrale Européenne prenant acte de cette demande de l'établissement et l'y autorisant, pour pouvoir intégrer à nouveau le montant correspondant dans ses fonds propres de catégorie « Additional Tier One ». Cette autorisation ayant été obtenue au cours de l'exercice 2018, le Titre Super Subordonné a été réintégré en AT1 au 31/12/2018.

Fonds propres

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les réseaux d'établissements dotés d'un organe central doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (risque de marché et risque de crédit, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du CMNE sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe.

Seule change la méthode de consolidation, notamment des entreprises d'assurance, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture mesure le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit, de marché et opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent, en norme Bâle III, à la somme du « Common Equity Tier One » c'est-à-dire les parts sociales et les réserves, du Tier One additionnel c'est-à-dire les Titres Super Subordonnés à durée indéterminée, du Tier Two c'est-à-dire les Titres Subordonnés Remboursables diminués des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements financiers non consolidés ou mis en équivalence).

Le CMNE calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitement pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont vocation à réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via notamment l'introduction de la juste valeur.

Gestion des fonds propres

Dans le cadre de la gestion de ses fonds propres, le Groupe veille à ce que son niveau de solvabilité soit compatible avec le maintien de sa solidité financière, que l'allocation des fonds propres soit bien répartie entre les différents métiers afin d'assurer une bonne résilience du Groupe en cas de scénarii de stress.

S'inscrivant dans une démarche de planification conduite par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le CMNE dispose d'un processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (**Internal Capital Adequacy**

Assessment Process, ICAAP) qui permet de mesurer l'adéquation des ratios de capital aux contraintes réglementaires et aux objectifs du Groupe dans le cadre de l'appétit pour les risques (crédit, marché, taux, opérationnels, réputation, assurances).

Le Groupe a formalisé une politique globale en terme de planification des fonds propres, avec notamment une vision prospective prenant en compte les risques inhérents à sa stratégie et à son environnement. L'objectif principal de cette planification est de sécuriser

le développement de l'activité du Groupe CMNE tout en préservant sa solvabilité dans le respect des règles prudentielles. Elle vise également à optimiser l'allocation du capital en conciliant exigences réglementaires, développement commercial, rentabilité du modèle d'affaires.

La qualité du bilan consolidé du CMNE contribue à la notation de l'ensemble du Groupe Crédit Mutuel par l'agence **Standard & Poor's** : « **A, perspective stable** » à long terme et « **A-1** » à court terme, publiée au 24 octobre 2018.

